Ville de Bouxwiller
et ses communes associées

N° 169T/2025 du 17 septembre 2025

ARRETE PORTANT DISPOSITION EN MATIERE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de Bouxwiller,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés,

Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

Vu le danger pour la circulation et la sécurité publique,

CONSIDERANT le danger pour la circulation et la sécurité publique,

CONSIDERANT la demande de la société G.C.M pour des travaux de pose de conduite d'eau potable rue du Clos des Seigneurs à Bouxwiller.

ARRETE

Article 1er

Le stationnement et la circulation de tout véhicule seront interdits à partir du jeudi 18 septembre à 07h00 et ce jusqu'au vendredi 26 septembre 2025 à 18h00, rue du Clos des Seigneurs (angle jardin des Faisans jusqu'à l'angle de la rue d'Obermodern).

Article 2

La signalisation ainsi que la déviation seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3

Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. Le Commandant du SIS 67.
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouxwiller.
- M. le Directeur du C.R.A de Bouxwiller.
- M. le Chef de la Police Municipale de Bouxwiller.
- M. le Directeur du SMICTOM.
- Notifiée au requérant.
- Publiée selon les usages locaux.

Bouxwiller, le 17 septembre 2025

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint au Maire :

Fabrice COMARTIN

VILLE DE BOUXWILLER 67330